

COMMUNIQUE de PRESSE

Élections municipales partielles complémentaires Commune de L'Île d'Arz

Le conseil municipal de l'Île d'Arz ayant perdu le tiers de ses membres par l'effet de démissions successives et d'un décès, les électeurs de la commune sont convoqués le **24 juin 2018**, afin de procéder à l'élection de 4 conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Le second tour, s'il y a lieu d'y recourir, se déroulera le dimanche 1^{er} juillet 2018 dans les mêmes locaux et aux mêmes horaires.

Le scrutin applicable est un scrutin majoritaire, plurinominal à deux tours. Les suffrages seront décomptés individuellement par candidat.

Avant le scrutin, **la déclaration individuelle de candidature est à déposer** à la préfecture du Morbihan, 24 place de la République, auprès du bureau des réglementations et de la vie citoyenne à Vannes selon le calendrier suivant :

Pour le 1^{er} tour de scrutin :

- les mardi 5 et mercredi 6 juin 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 *uniquement sur rendez-vous*
- le **jeudi 7 juin 2018** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à **18h00** *uniquement sur rendez-vous*

Pour le second tour de scrutin éventuellement:

- le lundi 25 juin 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 *uniquement sur rendez-vous*
- le **mardi 26 juin 2018** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à **18h00** *uniquement sur rendez-vous*

La prise de rendez-vous se fera aux numéros de téléphone suivants :

- 02 97 54 86 30
- 02 97 54 86 31

La date limite de notification à la mairie par les candidats de la liste des assesseurs et délégués est fixée au **jeudi 21 juin 2018 à 18h00**, pour le premier tour et le **jeudi 28 juin 2018 à 18h00** pour le second tour.

La campagne électorale sera ouverte, pour le premier tour, le **lundi 11 juin 2018 à zéro heure** et s'achèvera le **samedi 23 juin 2018 à minuit**.

En cas de second tour, la campagne électorale débutera le **lundi 25 juin 2018 à zéro heure** et se terminera le **samedi 30 juin 2018 à minuit**.



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan